

# Ville de Vaujours

-

## Réunion de quartier

FENELON

Jeudi 2 octobre 2014



**Chers Valjoviens,  
Chers amis,**

Dans la continuité depuis 2008, nous venons à votre rencontre, nous sommes à votre écoute dans le but de vous proposer des services, qu'ils soient administratifs (affaires scolaires, réservation de salles, état-civil...) ou opérationnels (services techniques, police municipale, manifestations...), adaptés à vos besoins. Ces réunions de quartier sont également l'occasion pour nous de présenter les projets d'aménagement, les travaux de voirie à venir ou encore les modifications de circulation.

Cette rencontre nous permet de faire le point sur ce qui a été réalisé et de voir avec vous ce qui peut être amélioré dans la ville.

Jeudi 2 octobre, nous avons évoqué ensemble : les problèmes de stationnement et de circulation, la sécurité, la jeunesse, les écoles et l'environnement.

**En présence de Dominique Bailly, Maire de Vaujours et de :**

**Michel Ringressi**, Adjoint chargé de l'urbanisme, des travaux, de l'environnement et de la circulation,  
**Danièle Chevillard**, Adjointe chargée des affaires scolaires, de la petite enfance et de l'enfance,  
**Christelle Martinez**, Adjointe chargée de la jeunesse, des loisirs et des centres de loisirs,  
**Claude Lemasson**, Adjoint chargé de l'évènementiel,  
**Thierry Vary**, Adjoint chargé des finances,  
**Anne BARTHELEMY**, Adjointe chargée de la culture et du patrimoine,  
**Jacqueline SCHMIT**, Conseillère municipale déléguée à l'habitat, à l'hygiène et à la salubrité,  
**Guy Isdant**, Conseiller municipal délégué aux Anciens Combattants,  
**Aïssam KROUNA**, Conseiller municipal délégué au commerce, à l'artisanat, à l'emploi et à la formation,  
**Christian Fourdan**, Commandant Fonctionnel de Police au Commissariat de Livry-Gargan,  
**Alex Lapeyre**, Coordonnateur des services techniques,  
**Florian Faure**, Chef de la Police Municipale,

**Mairie de Vaujours – 20, rue Alexandre Boucher – 93 410 VAUJOURS – Tél. : 01 48 61 96 75**

Les points suivants ont été abordés :

## CIRCULATION - STATIONNEMENT

### Rue de l'église

Compte tenu des problèmes de circulation dans cette rue ainsi que dans les rues voisines, un arrêté municipal a été pris concernant la circulation, l'arrêt et le stationnement des véhicules (sauf aux riverains).

La Police Municipale procède à la verbalisation pour les stationnements ou la circulation en sens interdit dans cette rue.

### Ecole Fénelon

La circulation aux abords de Fénelon est toujours problématique. Le flux important de véhicules additionné à l'incivilité des automobilistes augmentent le risque encouru par les piétons, le Maire précise que les trottoirs vont être sécurisés, des interventions de la police municipale ont régulièrement lieu.

Monsieur Le Maire doit rencontrer le nouveau Directeur de l'école et les propriétaires de Fénelon afin de réfléchir ensemble sur l'implantation d'un parking au sein même de l'école.

Lors de cette rencontre, la question des élèves qui se mettent sur les murets aux interclasses sera également abordée.

Monsieur Le Maire, lors des réunions avec les différents services d'Etat, les informe du manque de desserte des transports en communs sur la commune.

### Pont Alexandre Boucher / voie expresse

Depuis 2008, Monsieur le Maire intervient, auprès du Conseil Général, pour que l'accès à la voie expresse soit déplacé, et que le pont soit plus sécurisé.

Concernant la lutte contre le bruit de la voie expresse, une réduction supplémentaire de la vitesse pourrait être envisagée dans le sens Paris-province compris entre le pont Alexandre Boucher et la limite du département de Seine et Marne. Pour mémoire, en 2012, la limitation de vitesse sur l'ex nationale 3 était passée de 110km/h à 90km/h.

Des protections acoustiques pourraient être envisagées mais ces dernières exigent un budget conséquent qui n'est pas, aujourd'hui, envisagé par le Conseil Général.

Monsieur le Maire persiste sur ce dossier afin de trouver des solutions en collaboration avec lesdits services (structures bétonnées ou végétales, boulevard urbain...).

## ENVIRONNEMENT

Monsieur le Maire rappelle qu'une maintenance régulière des containers est faite et en cas de problème ponctuel, le Service Technique est à la disposition des administrés.

Deux campagnes de dératisation sont faites tous les ans et le Service Technique distribue des appâts destructifs pour rongeurs régulièrement sur demande.

Monsieur le Maire relève que malgré le nettoyage régulier des rues de la ville par les services de propreté, Il est déplorable de constater que des personnes ne respectent pas la propreté de la ville (bouteilles, pack de nourritures vides dans le parc Alexandre Boucher, autour des zones d'écoles, des axes publics, etc.). Plusieurs campagnes afin de sensibiliser les Valjoviens ont été faites (panneaux publicitaires, Flayers, Mag, ...).

### **Rue de Coubron**

Une réunion avec les riverains sera organisée lors de sa réfection.

### **Rue Jules Ferry**

Une étude concernant un réaménagement de l'ensemble de cette zone est en cours.

### **Espaces Verts**

Un parcours de santé va être réalisé entre la place des fêtes et le conservatoire, ainsi qu'un projet d'une zone piétonne entre la Maison du Temps Libre et le parc Alexandre Boucher.

Monsieur le Maire indique que le parc Alexandre Boucher sera réaménagé durant le mandat.

## **SECURITE**

### **Rue de l'église**

Au vu des divers problèmes rencontrés dans cette rue et dans les rues voisines, Un arrêté municipal a été pris concernant, entres autres, les rassemblements de personnes sur la voie publique dans les rues du quartier « Fénelon » et notamment rue et place de l'Eglise, rue Giffard, rue Alexandre Boucher sont interdits tous les jours de la semaine de 20 heures à 06 heures.

Ces rassemblements de personnes sont interdits sans condition de nombres mais dès lors qu'un habitant se plaint de nuisances aux forces de l'ordre et/ou que les fonctionnaires de police municipale ou nationale estiment qu'un groupe ou rassemblement d'individus dans ces rues est susceptible de troubler le bon ordre, la sûreté, la sécurité, la salubrité et la tranquillité publiques.

Monsieur le Maire précise que de réelles actions sont menées comme :

- Des patrouilles permanentes de la police Municipale et de la police Nationale de jour comme de nuit,
- Prévision d'une installation d'une caméra sur le parvis de l'église,
- Mise en place d'une Police intercommunale prochainement (plus de moyens humains et techniques) dotée de maîtres chiens,

Monsieur le Maire encourage les habitants à déposer plainte concernant toute incivilité, tapage nocturne ou tout autre fait de délinquance.

Une rencontre avec la nouvelle Procureure de la République et Monsieur le Maire va avoir lieu afin de lui faire part de cette situation, déjà connue par le parquet.

Le Commandant Fourdan du commissariat de Livry-Gargan précise que les noms des individus perturbateurs sont donnés auprès des différentes instances.  
Monsieur le Maire attire l'attention sur les difficultés rencontrées dans le cadre de l'instruction des dossiers et sur les délais de comparution des délinquants.

## **RIJ**

La police municipale ainsi que la police nationale interviennent régulièrement pour disperser les groupements d'individus devant le RIJ.

## **ECOLES**

### **Ecoles Jules Ferry**

Une double-porte a été installée afin d'atténuer les bruits du gymnase dans la classe adjacente.  
La municipalité effectue des travaux de remise en état dans toutes les écoles de Vaujourn.

Concernant l'agrandissement et la restructuration des écoles, dont l'école Jules Ferry, une étude est en cours (classes, études, accueils, TAP...).

## **FINANCES**

Monsieur le Maire ne souhaite pas augmenter les impôts malgré la baisse incontestable des dotations de l'Etat et la hausse des prélèvements.

## **JEUNESSE**

La semaine de « Vaujourn plage » a été une réussite malgré le mauvais temps. Les jeux gonflables installés au parc de la Garenne ont remporté un vif succès auprès des enfants et parents.  
La Municipalité réfléchit à ce que cette manifestation puisse être sur deux semaines.

Monsieur le Maire rappelle que les TAP ne sont pas payants.  
Malgré une demande de la Municipalité aux associations, celles-ci n'ont pas de personnels sportifs disponibles aux heures des TAP.

Le dossier concernant le quotient familial est en cours mais la procédure est longue et compliquée. Toutefois, il pourrait être envisagé d'instaurer les bons CAF sur la Ville, une étude va être réalisée.